



L'EDUCATION A MONTREUIL-JUIGNÉ

Donner aux jeunes montreuillais les moyens d'apprendre et de s'épanouir.

N°2 - Année 2022

616 élèves
449 familles



UN SERVICE EDUCATION

POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEURS DEMARCHES

La commune dispose d'un **Pôle des Temps de l'Enfant, de la Citoyenneté et des Sports** dirigé par Clément BOUGREAU. L'objectif consiste à coordonner l'action des services municipaux auprès de l'Enfant.

L'agent référent du service Education, Mme Edith BLOUIN est en lien régulier avec les familles, notamment dès la procédure **d'inscription**. Le service suit les **réservations** effectuées sur le Portail Familles et procède à la **facturation** des activités périscolaires et de la restauration. Il est également en lien avec les directions d'écoles et les agents présents sur site.

Contact : education@ville-montreuil-juigne.fr / 02.41.31.22.05



**ACCÉDER AU
PORTAIL FAMILLES**

LE MOT DE L'ELUE

Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2023, qu'elle soit placée sous le signe de la santé et du bonheur et remplie de projets.

C'est avec plaisir, que je vous présente le second rapport d'activité du service éducation de l'année 2022.

Comme dans la première édition, nous vous présentons un bilan de l'année qui vient de s'écouler. Vous y trouverez donc des informations sur les travaux effectués, les actions, mais aussi les moyens humains et financiers mis en place pour accompagner au mieux vos enfants dans leur scolarité et soutenir le travail des enseignants dans l'ensemble de leur projet.

Très belle année 2023.

Sandrine DUGAST, Adjointe au Maire
déléguée à l'Education



Donner les moyens d'apprendre et de s'épanouir

La Ville agit fortement dans les écoles afin d'accueillir les enfants dans un cadre sécurisé et bienveillant, propice aux apprentissages des savoirs fondamentaux et de la vie en société. Pour cela, elle assure la maintenance, l'entretien des locaux et investit pour équiper les classes en matériel adapté.

58

C'est le nombre d'agents municipaux qui travaillent chaque jour au sein des écoles de la commune.

Pôle Temps de l'Enfant : M. BOUGREAU (directeur de pôle)

Service Education : Mme BLOUIN (agent référent)

Service Ecoles et Entretien : Mme BARBIN (responsable), Mme HARDY (adjointe), M. BIDAULT (coordinateur périscolaire et pause méridienne), 37 agents polyvalents et 9 ATSEM dans les écoles.

Service Cuisine Centrale : M. POIRIER (responsable), M. HARDY (adjoint) et 5 agents.

Les travaux de l'école primaire Marcel Pagnol sont arrivés à leur fin. Commencés en octobre 2021, ils auront duré au total 1 an et 3 mois. Ils ont demandé pour chacun des acteurs de l'école (enseignants, agents municipaux, parents, élèves) de nombreuses réorganisations afin de permettre les meilleures conditions d'accueil possibles des élèves.

Le bon fonctionnement du service de restauration, assuré depuis Septembre au restaurant La Guyonnière, a été permis grâce au recours de deux bus et à l'engagement fort des agents municipaux.

En janvier 2023, c'est au tour de l'école Jean Madeleine Elémentaire de se refaire une beauté. Des travaux d'isolation extérieure et de rénovation des menuiseries auront ainsi lieu pendant plusieurs semaines.

Afin d'améliorer continuellement la qualité de service aux familles et notamment l'accueil des enfants dans les structures municipales, les agents communaux réalisent régulièrement des formations.

Ainsi, la commune fait bénéficier ses agents de formations au Brevet d'Aptitudes à la Fonction d'Animateur (BAFA). Les 3 responsables d'accueil périscolaires suivent également une formation au Brevet d'Aptitudes à la Fonction de Directeur (BAFD).

Les accompagnants pour élèves en situation de handicap (AESH)

Depuis la rentrée de septembre 2022, la Ville met à disposition de certains élèves des accompagnants pour élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne. Ces AESH ont pour mission d'accompagner l'enfant en situation de handicap, de favoriser son autonomie et de faciliter son inclusion sur le temps du midi.

Interview de Bruno Javiere, AESH sur l'école Henri David Maternelle

Comment êtes-vous devenu AESH ?

"J'ai commencé par le biais d'un contrat aidé pour accompagner des enfants en dispositif ULIS dans un collège. J'ai été pris de passion pour ces fonctions et j'ai souhaité passer un diplôme professionnel d'accompagnant éducatif et social avec une spécialité éducation inclusive."

Pouvez-vous nous dire ce qui vous plaît dans ce métier ?

"C'est plus qu'un métier, c'est une véritable passion. Je me sens bien avec ces enfants en situation de handicap et ils me le rendent au centuple. J'aime les accompagner. Il ne s'agit pas de faire le travail à leur place. Au contraire, c'est eux qui décident de l'aide que l'on peut leur apporter. Chaque accompagnement est différent d'un enfant à l'autre."

VOTRE ENFANT A BESOIN D'AIDE DANS SES APPRENTISSAGES ?

Découvrez l'accompagnement à la scolarité proposé par la Maison des Habitants



Depuis la rentrée de septembre 2022, l'étude surveillée a également été mise en place sur l'école Henri David Elémentaire.

L'étude surveillée permet à des élèves de faire leurs devoirs à l'intérieur d'une classe sous la surveillance d'un adulte.



Les policiers municipaux font passer les permis piétons et vélo aux enfants scolarisés sur la commune. La piste de prévention routière nouvellement créée sera utilisée notamment dans ce cadre.

La commune a fait le choix de positionner **une ATSEM par classe** de maternelle afin d'améliorer la prise en charge des tous-petits.

523

C'est le nombre d'interventions des services techniques municipaux dans les écoles pour l'année 2021-2022, afin d'assurer la maintenance des bâtiments.

Manger bio, manger local, manger durable !

Afin de délivrer chaque jour près de 610 repas, le service de Cuisine Centrale commence tôt ses journées. L'ensemble des repas est préparé sur le site Jean Madeleine et livré dans la matinée vers les restaurants satellites en liaison chaude. Les agents de restauration présents sur site s'occupent de fabriquer les plats et gèrent le service de restauration.



L'équipe de cuisine centrale se compose de **7 agents** encadrés par le responsable du service : Fabrice Poirier.

Tous les matins de la semaine, le service **commence sa journée à 6h** pour préparer l'ensemble des repas servis aux scolaires, au portage de repas et au multi-accueil (pour l'ALSH également le mercredi et les vacances scolaires).

Les **menus** sont préparés par le responsable et visés par une diététicienne. La diététicienne s'assure notamment de **l'équilibre nutritionnel** des repas tant sur la journée que sur la semaine.

Depuis Septembre 2022, la Ville accueille un apprenti au sein du service de Cuisine Centrale.

Alhaji Tejan Kamara prépare un CAP Cuisine en alternance après un premier CAP Production et Services en Restauration. Il a intégré l'équipe de la Cuisine Centrale et participe ainsi à la préparation des repas en alternance avec des périodes de cours au sein de son établissement scolaire.

Le **repas végétarien** hebdomadaire est une **obligation légale** pour tous les services de restauration collective (loi EGALIM).

Après plusieurs mois durant lesquels il a fallu habituer le palais des enfants et adapter les menus proposés, ce repas entre désormais dans les habitudes.

Cette adaptation des menus va être poursuivie en travaillant sur des plats uniques (gratins, quiches...) notamment grâce à l'acquisition d'un four supplémentaire d'une valeur de 21 000 €.

5,60 €

C'est le coût d'un repas produit par la Cuisine Centrale. Cela ne comprend pas les coûts liés au personnel assurant le service dans les restaurants.

610

C'est le nombre moyen de repas préparés chaque jour par la Cuisine Centrale (comprend le portage de repas et le multi-accueil)

80%

C'est l'objectif visé en termes d'approvisionnement en produits locaux à l'échéance 2026.



La commune se fournit régulièrement en produits locaux et fermiers.

La commune porte une grande attention à la quantité de déchets produits dans les restaurants scolaires. Pour cela, les **déchets des services de restauration sont pesés** par les agents de service. Ces chiffres de pesées servent ensuite au service de Cuisine Centrale pour adapter les quantités selon les menus proposés. A ce jour, la commune se situe largement en dessous de la moyenne nationale de production des déchets des services de restauration scolaire.

Durant l'année 2023, la commune va recourir à un prestataire de collecte des biodéchets des sites de restauration. Il s'agit ainsi de limiter la quantité de déchets ménagers et d'améliorer le traitement des déchets organiques de la restauration scolaire.

Les temps périscolaires : l'apprentissage de la vie en société

Au travers des temps périscolaires (pause méridienne et accueil périscolaire), les enfants évoluent dans un cadre sécurisant permettant l'apprentissage de valeurs fondamentales telles que le respect de l'autre, le respect de l'environnement, l'ouverture sur le monde, la responsabilisation ...



Une activité autour du découpage et du collage sur l'accueil périscolaire Jean Madeleine

1 agent pour 14 enfants (-6 ans)

1 agent pour 18 enfants (+6 ans)

Ce sont les taux d'encadrement que doit respecter la collectivité dans le cadre des accueils périscolaires.

50%

C'est la part des enfants scolarisés qui fréquentent régulièrement (plus de 2 fois par semaine) l'accueil périscolaire.

Un **outil pédagogique** appelé "Bien vivre ensemble sur les temps périscolaires" a été travaillé par les équipes d'encadrement. Il se base sur **10 règles de vie positives**.

Lorsqu'une règle n'est pas respectée par un enfant, l'agent l'ayant constaté retranche un ou plusieurs points (selon la gravité) du permis de l'enfant. **La perte d'un point n'est pas grave dans la mesure où elle n'a pas d'incidence en terme de sanction** (contrairement aux gommettes qui constituaient avant une "menace" d'exclusion).

De plus, lorsque le comportement d'un enfant le conduit à perdre plusieurs points dans un intervalle de temps limité ou lorsqu'une entorse grave aux règles de vie a été commise, **les agents prennent contact avec la famille** et trouvent ensemble des solutions adaptées pour améliorer le comportement de l'enfant.

Il s'agit d'un outil favorisant l'échange entre l'adulte, l'enfant et sa famille afin de respecter le cadre de l'accueil périscolaire. Retraire des points constitue la finalité mais l'objectif premier reste l'échange.

Les agents de la Ville présents sur site sont au contact régulier de vos enfants. En cas de besoin, n'hésitez pas à les solliciter.

Le service Education est également disponible pour échanger avec les familles et trouver des solutions adaptées aux difficultés éventuelles.

La Ville a fait le choix depuis plusieurs années de bâtir un projet éducatif territorial (PEDT) afin de coordonner l'action des acteurs éducatifs de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Ce PEDT s'articule autour de 3 axes principaux :

- Proposer une offre d'activités éducatives diversifiée
- Assurer un parcours éducatif fluide sur le territoire
- Permettre à l'enfant d'agir en citoyen

Il comprend également un Plan Mercredi afin d'articuler ce temps avec le reste des temps périscolaires et extrascolaires



Des décorations réalisées pour les fêtes de fin d'année.

Kévin BIDAULT et **Edith BLOUIN** : deux nouvelles recrues pour le fonctionnement des temps périscolaires

La fin d'année 2022 aura notamment vu l'arrivée de deux nouveaux agents au sein des services.

Kévin BIDAULT a intégré les services le 12 décembre 2022 en tant que nouveau coordinateur des temps périscolaires et de la pause méridienne. Il assure ainsi le rôle de référent auprès des responsables d'accueil périscolaire, met en œuvre le projet éducatif de la collectivité et pilote le projet pédagogique des accueils périscolaires et de la pause méridienne.

Edith BLOUIN a intégré les services le 16 décembre 2022 en tant qu'assistante du Pôle des Temps de l'Enfant et agent du service Education/Citoyenneté. Elle est en lien tant avec les familles concernant le suivi des inscriptions aux services de restauration et d'accueil périscolaires qu'avec les directions d'écoles dans le fonctionnement de celles-ci.